



Radiation droits RSA et Apl

Par **Emiliedu13**, le **05/09/2019** à **22:31**

Bonjour

Après un contrôle de la caf elle est persuadée que je suis en coulpe car je vous explique mon ex me verse ces salaire sur mon compte car il est interdit bancaire il est reprenez sur mon compte je pense bien faire !!! et le bail étais au deux noms car moi ne travaillant pas on me l'aurait pas donner du coup j'ai prévenu là caf que j'avais modifié le bail prévenue le bailleur du départ de monsieur que il devait mettre à mon nom et là caf quand il m'ont reçu dans leur locaux on dit que j'avais deux ans pour mettre le bail à mon nom et de leur donner suite à ça un dossier de surendettement de mon ex a été fait sauf que il ce sont trompés ils ont marqué couple avec un enfant au lieu de marqué que un enfant donc pour eux c'est assez de preuves pour me radier sauf que à ce jour à partir du mois de octobre je n'aurais zéro euro j'ai un loyer à payer un crédit à rembourser et subvenir aux besoins de mon enfant aidez moi svp

Par **Visiteur**, le **05/09/2019** à **22:52**

Bonjour

Devant ce faisceau de présomption, pour lz Caf, vous êtes un couple avec enfant.
Je vous conseille cette lecture

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/>

<https://aadac.org/litiges/>

Par **Emiliedu13**, le **05/09/2019** à **23:04**

Merci d'avoir pris le temps de me lire mais ma question en gros il ont le droit de me radié alors

Comment je peux faire sans revenue je peux contester car le souci j'allait mon enfant il prend pas le biberon donc je peux pas reprendre une active professionnelle de suite.

Helppppp svp je suis vraiment pas bien j'aimerais oui être en couple au lieu de demander des aides

Par **Visiteur**, le **06/09/2019** à **07:47**

Je ne peux vous donner meilleur conseil que ceux contenus dans les liens.
Eviter les conversations à distance, vous rendre à la CAF.
Saisir la Commission de recours amiable et éventuellement le médiateur.

Les services sociaux de votre mairie apportent également une aide exceptionnelle si votre cas est grave !

Par **youris**, le **06/09/2019** à **09:46**

bonjour,

la CAF a le droit et l'obligation de vérifier que les allocations versées correspondent bien à la situation de l'allocataire et que celle-ci est conforme à la réalité.

à lire votre message, vous avez tout fait pour que votre situation soit assimilée à celle de personnes vivant en couple.

recevez-vous une pension alimentaire pour votre enfant ?

salutations

Par **Emiliedu13**, le **06/09/2019** à **09:53**

Bonjour à tous pour vos conseil
Alors papa me verser de l'argent toujours mieux que une pension alimentaire
J'ai même prévenu la caf ma foie
Je vais me débrouiller faire apel
Merci à tous

Par **ADUCAF**, le **25/09/2019** à **08:50**

Bonjour,

Afin de mieux vous répondre, veuillez remplir le formulaire sur notre site.Merci.

<http://www.aducaf.org/formulaire.html>

Cordialement

ADUCAF

Les juristes de l'association

Association de défense des usagers de la CAF

SUR RENDEZ VOUS

Immeuble Le Britannia,Bat B

20 Boulevard EUGENE DERUELLE

69003 LYON

TEL:07 81 97 58 40

www.aducaf.org